



Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°1

**Abandon d'un emplacement réservé n°3
sur la parcelle cadastrée AE124
pour la création d'une voie douce**

Notice explicative



1 Place de l'Ancienne Gare
01300 CHAZEY-BONS
Tél : 04.79.81.70.18

1 - CONTEXTE ET OBJET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE

Historique du PLU en vigueur

La commune de Chazey-Bons dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 24 février 2020.

Il est précisé que la procédure de modification simplifiée n°1 est menée sur la parcelle AE 124, emplacement réservé n°3.

Objet de la modification simplifiée

La commune de Chazey-Bons avait pour projet d'acquérir une parcelle cadastrée AE 124, d'une surface de 117 m², emplacement réservé n°3, afin de réaliser une voie douce.

Après délibération du conseil municipal en date du 22 octobre 2024, La commune de Chazey-Bons abandonne le projet de réalisation de cette voie douce sur la parcelle 124, emplacement réservé n°3.

Le site aujourd'hui pressenti pour la future réalisation de ce projet n'est pas celui identifié dans le PLU par l'emplacement réservé n°3. De fait cet emplacement réservé n'est plus justifié.

2- DESCRIPTION DU PROJET

Les concepteurs du PLU de 2020 avaient imaginé la création d'une voie douce sur la parcelle cadastrée AE 124, emplacement réservé n°3.

La commune avait imposé un emplacement réservé n°3.

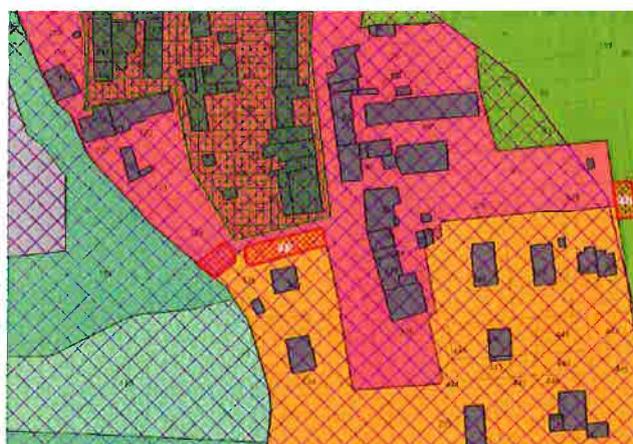
A ce jour, la commune abandonne le projet de la création de cette voie douce sur l'emplacement réservé n°3.



PLU	603 m ² en Ua ()
Emplacement réservé	EMPLACEMENT RESERVE POUR CREATION D'UNE de type EMPLACEMENT RESERVE POUR CREATION D'UNE
PPR	615.10154998852 m ² en ZONES INONDABLES DU RHONE (ZONES INONDABLES DU RHONE)

Terrain de l'emplacement réservé

3- Extraits du zonage du PLU



PLU approuvé en 2020



PLU modifiée en 2025

Le Maire,
Philip LALLEMENT.

